



## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Saisir le Médiateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

[Accéder au Service en ligne](#)

Vous devez d'abord adresser une réclamation auprès du service ou de l'établissement concerné avant de saisir le médiateur.

En l'absence de réponse satisfaisante du service ou de l'établissement, vous pouvez saisir le médiateur.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R43257>